



Université Cheikh Anta Diop
de Dakar



Université Mohammed VI Polytechnique

ACTES DE LA 3^e CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

*Transition énergétique et égalité des genres : Catalyser le changement en
Afrique par des politiques de développement inclusives*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 30 et 31 mai 2024

Transformations structurelles et performances économiques du secteur de la pêche au Sénégal

Clément SAMBOU

Enseignant-Chercheur, Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA), Université
Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal

Résumé : Cet article analyse la structure et les performances des exportations halieutiques du Sénégal entre 2000 et 2020. Les données statistiques tirées des bases de données des administrations publiques sont utilisées. Les résultats montrent que la part des exportations dans les débarquements évolue dans une tendance à la hausse. Suivant les espèces halieutiques, les exportations sont dominées par les poissons pélagiques qui évoluent dans une tendance à la hausse. La quasi – totalité des produits sont exportés à l'état congelé ou frais. En plus, les produits frais congelés sont exportés dans une tendance à la hausse contrairement aux autres produits transformés. L'Afrique est devenue la principale destination commerciale et absorbe plus de la moitié des exportations halieutiques suivi par le marché européen. La part des exportations du Sénégal sur les exportations halieutiques mondiales évolue dans une tendance à la hausse entre 2009 et 2020. De ces résultats, un plaidoyer en faveur d'une promotion des produits élaborés, d'une diversification des produits exportés et d'une exploration du marché africain de plus en plus attrayant.

Mots-clés : Politiques économiques, transformations structurelles, performances, pêche, Sénégal

Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

INTRODUCTION

Au Sénégal, la pêche joue un rôle majeur dans l'économie nationale. Il contribue à hauteur de 3,2% du PIB en 2020. C'est un secteur fortement exportateur. La pêche est le deuxième pourvoyeur de ressources de devises du Sénégal. Elle influe sur la balance des paiements. Elle génère des recettes fiscales à l'Etat à travers les impôts, les licences de pêche, les permis de pêche et les accords de pêche. La pêche participe à la sécurité alimentaire des populations. Elle contribue à hauteur de 75% des apports en protéines animales au Sénégal. La consommation par tête de produits halieutiques chute de 29kg par habitant en 2009 à 16kg par habitant en 2019 (Dème et al, 2020). La pêche offre des emplois et des revenus aux populations notamment les femmes. C'est un moteur de croissance économique et contribue à réduire les déséquilibres macroéconomiques. C'est un secteur stratégique, par conséquent prioritaire pour les pouvoirs publics. Le dynamisme du secteur de la pêche est lié aux conditions naturelles et aux politiques de développement mises en œuvre par l'Etat du Sénégal depuis les années 60. Il s'agit entre autres du soutien financier de l'Etat et les politiques fiscales avec les systèmes de préférences commerciales généralisées (SPG) mis en place par la CNUCED en 1970, du programme d'ajustement structurel (PAS) entre 1979 et 1992, le plan d'urgence de 1993, la dévaluation du FCFA en 1994 (Kassé, 2014), la réglementation et la modernisation de la pêche par la mise aux normes de qualité des exportations halieutiques. Ces mesures ont permis une augmentation de la production et des exportations halieutiques jusqu'à la fin des années 90 (Dahou et Dème, 2001; Dème et Dahou, 2002; Dème et al., 2019). Durant cette période, la pêche était le premier secteur d'exportation au Sénégal. En valeur, les exportations halieutiques évoluaient dans une tendance à la hausse et représentaient 39,9% des exportations totales en 2019.

A partir de 2000, les politiques nationales de développement sont inspirées des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP I 2003-2005; DSRP II 2006-2010) et de croissance accélérée (2005-2010 à travers la grappe produits de la mer et aquaculture), les lettres de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture (LPSP 2007; LPSPA, 2016-2023), la stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture (2024-2033), le plan stratégique de développement de la pêche continentale (2021-2025). Entre 2000 et 2020, la contribution de la pêche à la création de richesses évoluait dans une tendance à la stagnation ou baissière. Les exportations halieutiques ont chuté plus de la moitié. En effet, en 2019, les exportations halieutiques représentaient 14,5% des exportations totales sénégalaises. La part des exportations halieutiques sénégalaises dans la production halieutique totale est passée de 20% en 2000 à 80% en 2020. Depuis 2000, le secteur de la pêche fait face à de nombreux défis. Les défis actuels sont entre autres la raréfaction des ressources halieutiques, la sécurité alimentaire, la diversification des produits exportés et le renforcement de la compétitivité des produits exportés.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette étude afin de contribuer à mieux connaître la place et la contribution de la pêche dans la promotion des échanges extérieurs. Pour se faire, une analyse de l'évolution des politiques économiques, des transformations structurelles qui en résultent et la dynamique du secteur de la pêche aiderait à mieux comprendre les interactions entre interactions entre les changements structurels liés aux politiques économiques appliquées et les performances commerciales. Cette analyse est d'autant justifiée dans la mesure où les efforts consentis par l'Etat du Sénégal à travers les réformes commerciales et fiscales en faveur du secteur de la pêche devraient affecter positivement la dynamique et la performance des exportations halieutiques du Sénégal. Il est crucial de comprendre les effets des différentes politiques de développement appliquées sur la performance commerciale du secteur de la pêche. Ce document examine les interactions entre les changements structurels liés aux politiques économiques appliquées et les performances commerciales.

Son objectif principal est d'analyser les changements structurels et les performances économiques du secteur de la pêche au Sénégal durant ces deux dernières décennies.

Les objectifs spécifiques sont (1) d'analyser la structure et les tendances actuelles des exportations

halieutiques du Sénégal (2) analyser la dynamique et les performances économiques de la pêche. Ce travail est structuré quatre sections. La première décrit l'évolution du cadre politique, juridique et institutionnel du secteur de la pêche au Sénégal. La deuxième détaille la méthodologie et les données utilisées dans cette étude. La troisième présente les résultats de l'analyse de la structure et la tendance actuelle du secteur de la pêche et ses performances économiques.

1. EVOLUTION DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE LA PECHE

Depuis les années 60, l'évolution du cadre politique, juridique et institutionnel du secteur de la pêche au Sénégal est marquée par une diversité de réformes commerciales, fiscales, juridiques et institutionnelles. Ainsi, du point de vue spatiotemporel, trois périodes essentielles caractérisent l'évolution du cadre politique, juridique et institutionnel du secteur de la pêche au Sénégal.

Durant la première période (1960-1980), les politiques des pêches étaient définies à travers les plans directeurs des pêches. Cinq plans directeurs ont été mis en œuvre durant cette période. Le dernier plan date de 1998 (Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes, 1998). Les politiques des pêches étaient axées sur les mesures d'aides directes au secteur de la pêche. Il s'agit de la motorisation des pirogues, l'introduction de la senne à partir de 1973, les incitations économiques par la création de la zone franche industrielle de Dakar en 1974 et l'application de la prime à l'exportation afin de renforcer la capacité de la transformation industrielle des produits halieutiques, les détaxes du carburant et l'exonération de certains intrants de la pêche artisanale (moteurs hors-bord, filets) (Kébé, 1996), la mise en place du système public de distribution des produits halieutiques à l'intérieur du pays, la suppression des systèmes de préférences commerciales généralisées (SPG) mises en place par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) en 1970, les premiers accords de pêche et les licences de pêche industrielle (Carroz et Savini, 1983).

Le cadre institutionnel de gestion des pêches était centralisé autour de la Direction de l'Océanographie et de la pêche maritime (DOPM). L'accès aux ressources halieutiques était libre et gratuit. Les dispositifs d'encadrement juridique de la pêche sont définis à travers le code de la pêche maritime de 1976 (Loi n°1976/31 du 9 avril 1976) et celui de 1987 (Loi n°87-27 du 18/08/1987) entraînant la disparition progressive des droits de propriété territoriaux (Diouf, 2006). L'encadrement technique des acteurs de la pêche est assuré par des projets de développement à travers le centre d'assistance à la motorisation des pirogues (CAMP) en 1972, le centre d'aide à la pêche artisanale sénégalaise (CAPAS) en 1977, la construction de centre coopératifs de mareyage (Chaboud et Kébé, 1989). Les mécanismes de financement du secteur de la pêche sont la caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) et les systèmes de compensations financières avec le fonds de stabilisation des recettes d'exportation sur les produits agricoles introduit en 1975 par la convention de Lomé.

La deuxième période (1980-2000) est marquée par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel (PAS) avec le plan de stabilisation à court terme (1979-1980), le plan de redressement économique et financier (1980-1985), le programme d'ajustement à moyen et long terme (1985-1992) (Kassé, 2014), le plan d'urgence (1993), la dévaluation du FCFA (1994), la libéralisation commerciale et la signature en 1994 des accords de l'OMC, la mise en place d'une union douanière en Afrique de l'Ouest (UEMOA, CEDEAO) avec l'application du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA et l'adoption d'un marché commun le 1er juillet 1996 pour les produits du cru et progressivement jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés répondant aux critères des règles d'origine communautaires (Rolland et Alpha, 2010 ; 2014). Dans le secteur de la pêche, les nouvelles politique agricole (1984-1993) et industrielle (1985-1993) sont traduites par la suppression des protections non tarifaires, la modernisation du secteur de la pêche en l'adaptant aux normes commerciales européennes pour l'exportation des produits de qualité.

Divers projets de développement de la pêche ont été mis en œuvre. Il s'agit entre autres, du projet de

développement de la pêche artisanale à Ziguinchor (PAMEZ) en 1987 devenu projet pêche artisanale Casamance (PROPAC) en 1992, le projet de développement de la pêche artisanale sur la petite côte (PAPEC) en 1988, le projet d'assistance à la pêche artisanale (PROPECHE) (Dème et Kébé, 2000) et de la création du Centre d'assistance, d'expérimentation et de vulgarisation pour la pêche artisanale (CAEP) en 1994. Ces projets ont permis l'installation de la chaîne de froid et des infrastructures de pêche dans certains sites de débarquement de la pêche artisanale. Les mesures d'aménagement des pêcheries sont la limitation des captures, la régulation et gestion de l'accès aux ressources avec des plans pluriannuels de gestion des pêches et des stocks halieutiques.

Les mécanismes de financement de la pêche sont les fonds de la coopération internationale notamment avec les Canadiens et les lignes de crédit domiciliées à la caisse nationale du crédit agricole du Sénégal (CNCAS) créée en 1984. Ce fut l'initiation des Groupements d'intérêt Economique (GIE) en 1984 pour favoriser l'accès aux financements des acteurs de la pêche au Sénégal (Kébé, 2008).

Les dispositifs juridiques et réglementaires sont le code de la pêche maritime de 1987 (Loi n°87/27 du 18 Août 1987) ayant étendu la zone de pêche artisanale étendue à 6 milles nautiques et le code de la pêche maritime de 1998 (Loi n°98/32 du 14 Avril 1998). D'autres dispositifs juridiques ont permis l'effectivité de ces mesures. Il s'agit du code des investissements de 1987 (Loi n°87-25 du 18 Août 1987) ayant institué le régime des petites et moyennes entreprises (PME), le code des impôts de 1987 (Loi n°87/502 du 7 Août 1987). Ces codes sont suivis par l'institution et la définition des points francs à travers la Loi n°91-30.

La troisième période (2000-2020) est marquée au niveau international par les accords et les négociation de partenariats entre les pays ACP et l'UE de juin 2000, l'abolition du fonds de Stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) lors de la signature des accords de Cotonou en 2000, le TEC de l'UEMOA en janvier 2000, l'harmonisation des politiques commerciales de l'UEMOA à celles de la CEDEAO depuis le 1er janvier 2003 aboutissant à un TEC de la CEDEAO en janvier 2006, la création zone de libre-échange à tous les pays de la CEDEAO en 2004, le cadre intégré de développement du commerce extérieur du Sénégal en mars 2007, la politique de redéploiement industriel (PRI) en juin 2005 et le maintien des mesures de soutien de l'investissement et l'harmonisation des normes et l'extension du programme qualité de l'UEMOA à toute la région de la CEDEAO dans le cadre de politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) en 2009 (Rolland et Alpha, 2014).

À l'échelle nationale, les politiques macroéconomiques sont la stratégie nationale de développement et de promotion des exportations sénégalaises (STRADEX) en 2001 avec des grappes sectorielles dont celle des produits de la mer. Les politiques des pêches étaient marquées par les Lettres de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (LPSPA, 2007; LPSPA, 2016-2023) (République du Sénégal/Ministère de la pêche et de l'économie maritime, 2016), le Plan stratégique de développement de la pêche continentale (2021-2025) (Direction de la pêche continentale) et la Stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture (2024-2033).

Les mesures de régulation de l'accès à la ressource sont l'instauration de période de repos biologique à partir de 2003 et des zones de pêche réglementées (autorisée, interdites), les licences de pêche industrielle en quatre catégories suivant les espèces principales ciblées (démersales côtières, démersales profondes, pélagiques côtières, pélagiques hauturières), l'immatriculation des pirogues, l'exigence du minimum de matériel de sécurité, l'utilisation d'engins réglementaires notamment le respect de taille des mailles des filets, (Ndao et Bonnet, 2016), interdictions des poisons et explosifs, espèces dont la pêche est interdite (tortues marines, mammifères marins) et réglementée (requins, raies) depuis 2013, le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches, le permis de pêche artisanale en 2005 instauré par l'arrêté n°0034 du 2 mai 20015, la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe approuvée respectivement par le décret n°2013-246 du 11 Février 2013 et le décret n°2016-90 du 19 janvier 2016. Des plans d'aménagement sont envisagés

sur le cymbium et la crevette côtière au niveau national et sur le mullet et la courbine au niveau sous régional.

Les mécanismes et dispositifs financiers d'accompagnement l'application des taux bonifiés en faveur des professionnels du secteur, le soutien financier à travers la caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes (CEPIA). Les dispositifs d'encadrement juridique et réglementaire du secteur sont la révision du code de la pêche de 1998 et le code des pêches maritimes de 2015 (Loi n°2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche et de l'aquaculture). Au plan institutionnel, il s'en suit la restructuration de l'administration des pêches. Ainsi, la DOPM est devenue la Direction des Pêches Maritimes, et de nouvelles directions sont créées. Il s'agit entre autres, de la création de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) et de la mutation de la Direction de la pêche continentale et de l'aquaculture (DPCA) en Direction de la pêche continentale (DPC) en 2000, de la création de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) et de la Direction de Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM) en 2004, de la mutation de l'observatoire économique de la pêche (OEP) en Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) du secteur de la pêche en 2004, de la mise en place des organes consultatifs comme la commission consultative d'attribution des licences et les structures de gestion paritaire à l'instar du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes et des Comités Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) (Mbaye, 2014).

2. METHODOLOGIE ET DONNEES UTILISEES

Une approche historique est utilisée pour analyser les liens entre les transformations structurelles, les dynamiques et les performances économiques liées aux différentes mesures de politiques mises en œuvre au Sénégal entre 2000 et 2020. Dans cette recherche, la méthodologie adoptée consiste à une recherche documentaire, une collecte de données et une construction d'indicateurs d'analyse de la dynamique du secteur de la pêche au Sénégal.

La recherche documentaire est axée sur les politiques des pêches appliquées au Sénégal, des programmes de développement du secteur et le cadre juridique, réglementaire et institutionnel du secteur de la pêche. A cet effet, l'analyse documentaire porte sur les rapports d'activités des structures internationales et nationales et les articles scientifiques. C'est ainsi que les données sur les exportations mondiales de produits halieutiques sont tirées des bases de données de la Banque mondiale (BM) et des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Les données sur les débarquements, l'effort de pêche et les exportations halieutiques du Sénégal sont tirées des bases données de la Direction des Pêches maritimes (DPM), de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) et de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Cette revue a permis de collecter des informations portant sur l'évolution des politiques macroéconomiques et sectorielles influençant directement ou indirectement l'évolution des activités du secteur de la pêche au Sénégal. En effet, ces politiques permettent d'apprécier l'évolution de l'environnement macroéconomique dans lequel évolue le secteur de la pêche au Sénégal. Elles englobent les politiques internationales et les politiques nationales. Il s'agit essentiellement des programmes d'infrastructures et d'équipements structurants, des initiatives d'amélioration de l'environnement pour le rendre plus attractif à travers les réformes fiscales et commerciales (code des impôts, code des investissements), les initiatives régionales d'intégration et de développement du commerce extérieur notamment les politiques communes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'exploitation de ces données permet de tenir compte des politiques commerciales internationales, sous régionales et régionales en tant que politiques transversales mises en œuvre au service des politiques sectorielles de développement de la pêche. Les informations sur les politiques sectorielles des pêches au Sénégal proviennent essentiellement des plans directeurs, des lettres de politique sectorielle et des plans d'aménagement.

Les données tirées de la revue documentaire sont complétées par des informations issues des entretiens auprès des personnes ressources de l'administration des pêches (DPM, DITP). Ces

informations qualitatives ont permis de se renseigner sur l'évolution des politiques des pêches, du cadre juridique et institutionnel ayant accompagné les transformations structurelles du secteur de la pêche au Sénégal. Elles ont permis d'apprécier les transformations infrastructurales du secteur de la pêche.

Les données quantitatives utilisées dans cette étude sont des données chronologiques couvrant la période allant de 2000 à 2020. Il s'agit des informations statistiques qui renseignent sur les indicateurs économiques du secteur de la pêche (PIB, exportations halieutiques, etc.). Ces données sont utilisées pour analyser la dynamique et les performances économiques du secteur de la pêche au Sénégal. La dynamique temporelle du secteur de la pêche est analysée à travers l'évolution de la production halieutique, du PIB de la pêche, de sa part dans le PIB national, des exportations et de leurs parts dans les exportations nationales et mondiales. L'analyse de la dynamique spatiale et temporelle du secteur de la pêche est réalisée à travers l'identification des principaux produits halieutiques d'exportation, des différents partenaires commerciaux et des destinations des exportations sénégalaises.

Des ratios sont construits pour analyser la performance économique du secteur de la pêche. A cet effet, différents ratios sont utilisés dans cette étude.

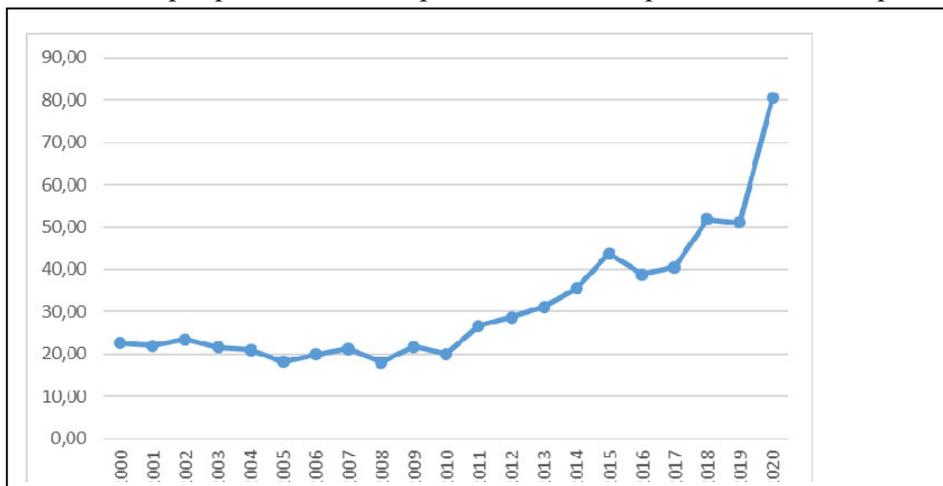
Il s'agit d'abord de la part des exportations halieutiques dans les débarquements totaux et des parts des principales catégories d'espèces halieutiques dans les exportations. Ces ratios permettent d'analyser la structure des exportations halieutiques suivant les espèces et leur tendance. Ensuite, la part de la pêche dans le PIB national, la part de la pêche dans le PIB du secteur primaire. Ces ratios sont utilisés pour déterminer de déterminer la contribution de la pêche à l'économie nationale. Enfin, la part des exportations halieutiques du Sénégal dans les exportations mondiales est calculée pour analyser le poids de la pêche sénégalaise dans les exportations mondiales de produits halieutiques. Ce ratio appelé aussi ratio des performances à l'exportation (EPR), comme suggéré par Balassa (1965) a été utilisé pour indiquer l'avantage comparatif du secteur halieutique. Cela est révélé par la structure des flux commerciaux observée, appelé avantage comparatif révélé (ACR). En effet, l'avantage comparatif du secteur de la pêche rapporte la part des exportations halieutiques dans les exportations totales du Sénégal et celle des exportations sénégalaises dans les exportations totales mondiales de produits halieutiques.

3. RESULTATS

3.1. Evolution des parts des exportations halieutiques dans la production halieutique

Entre 2000 et 2010, la part des exportations dans la production halieutique a fluctué en dents de scie voire une tendance à la stagnation. En effet, durant cette période les exportations halieutiques n'ont jamais dépassé les 100000 tonnes. En valeur relative, la part des exportations dans les débarquements totaux est passée de 22,55% en 2000 à 20,06% en 2010 (voir Graphique 1).

Graphique 1: Part des exportations halieutiques dans les débarquements



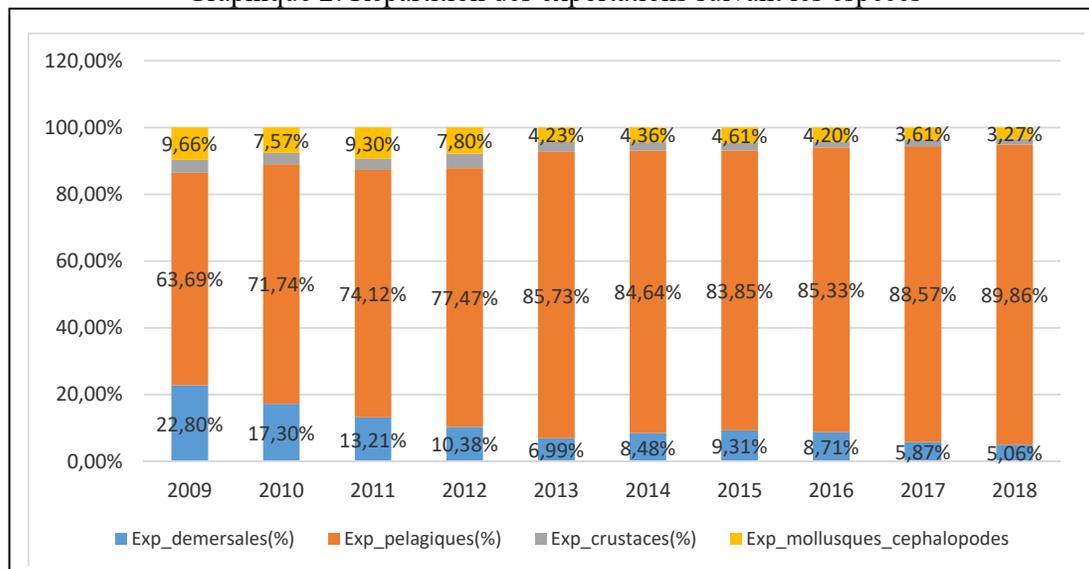
Entre 2010 et 2020, les résultats de calcul de la part des exportations halieutiques sur les débarquements totaux ont montré que ce ratio a évolué dans une tendance à la hausse. En 2011, les exportations de produits halieutiques étaient de 112420 tonnes et représentaient 26,71% de la production totale. Depuis lors, les exportations halieutiques ont connu une augmentation pour dépasser la moitié des débarquements avec 272178 tonnes soit 51,85% en 2018 avant d'atteindre 363942 tonnes en 2020 soit 80,50%.

3.2. Structure et tendance des exportations halieutiques

3.2.1. Structure et tendance des exportations suivant les espèces halieutiques

Suivant les espèces halieutiques, les exportations halieutiques sont dominées par les poissons pélagiques qui évoluent dans une tendance à la hausse entre 2009 et 2018. En effet, en 2009, les pélagiques représentaient 63,69% des exportations halieutiques contre 89,86% en 2018 voir Graphique 2.

Graphique 2: Répartition des exportations suivant les espèces



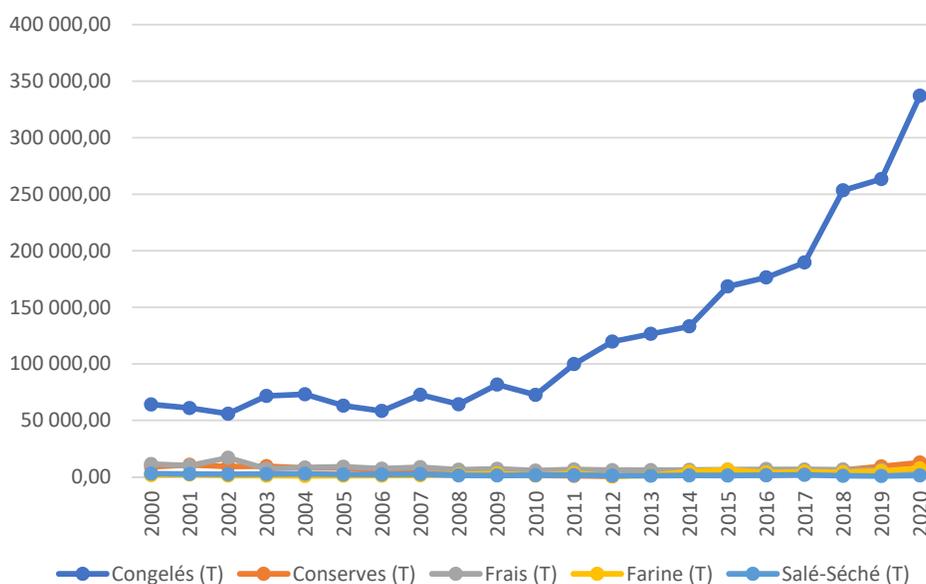
Les espèces pélagiques exportées sont les espèces côtières (sardinelles, chinchards, maquereaux et ethmaloses) et les espèces hauturières (pélagiques tropicaux, petits thonidés). Les exportations d'espèces démersales évoluent dans une tendance baissière allant de 22,9% en 2009 à 5,09% en 2018

(Figure 2). Les exportations de crustacés et de mollusques évoluent dans une tendance à la baisse. Les exportations de crustacées sont essentiellement constituées de crevettes qui représentent 93% des exportations en volumes. Alors que les exportations de mollusques sont passées de 9,66% en 2009 à 3,27% en 2018. En 2020, les mollusques occupaient 3,8% du volume des exportations halieutiques et contribuaient à hauteur de 10,8% en valeurs commerciales. Par contre, les exportations de poissons qui représentaient 94,5% du volume des exportations en 2020 n'ont apporté que 81,2% des valeurs commerciales. Cette évolution montre que les exportateurs ont tendance à remplacer les espèces traditionnelles d'exportations à savoir les poissons démersaux, les crustacés, les mollusques et céphalopodes par les espèces pélagiques. Or les poissons pélagiques sont les plus consommées au niveau national. Une telle tendance serait une menace à la sécurité alimentaire des populations sénégalaises.

3.2.2. Structure et tendance des exportations halieutiques suivant les produits

Les principaux produits halieutiques exportés sont les produits frais, les congelés, les huiles de poissons, les conserveries, les farines de poissons et les produits salés-séchés. Les produits congelés dominent largement les exportations halieutiques du Sénégal. Ils représentent en volume 88,53% des exportations entre 2000 et 2020. En 2020, les exportations de produits congelés ont presque atteint les 350000 tonnes voir Graphique 3.

Graphique 3: Volumes des principaux produits halieutiques exportés

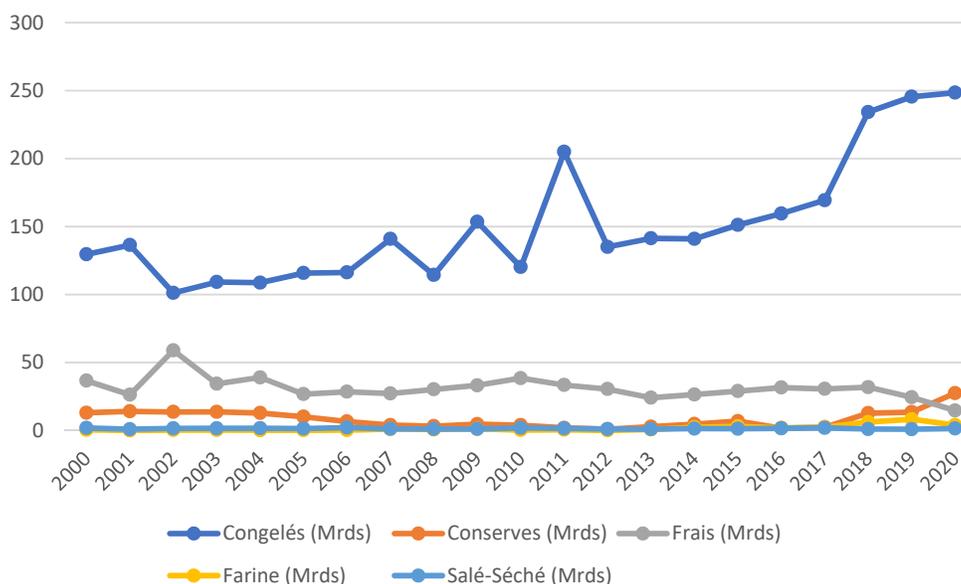


En volume, les produits congelés sont suivis respectivement par les produits frais (5,33%), les conserves (3,83%), la farine de poissons (1,96%), les produits salés-séchés (0,35%). Après avoir connu une évolution en dents de scie voire une tendance à la stagnation entre 2000 et 2010, les produits congelés évoluent dans une tendance haussière entre 2010 et 2020. Après avoir connu une hausse spectaculaire en 2003 avec environs 17000 tonnes, les exportations de produits frais ont connu une tendance à la baisse pour atteindre 3000 tonnes en 2020. Les produits salés-séchés évoluent dans une tendance baissière entre 2000 et 2020. Entre 2001 et 2012, les conserves ont connu une évolution baissière. Par contre, durant la dernière décennie, les quantités exportées de conserves de produits halieutiques ont connu de fortes augmentations à partir de 2017 pour atteindre presque 13000 tonnes en 2020

Depuis 2002, les exportations de produits congelés ont connu une augmentation en valeur allant de 100 milliards pour atteindre les 250 milliards de FCFA en 2020 voir Graphique 4. Malgré cette

augmentation, la part des produits congelés dans les exportations totales est moins importante en valeurs. Elle est de 78,43% entre 2000 et 2020. Tandis que les produits frais rapportent plus en valeur (16,20%) durant le même période de même que les conserves (4,31%). Les parts en valeurs commerciales de la farine de poissons (0,85%), les produits salés-séchés (0,21%) sont marginales. Elles sont respectivement de 0,85% et de 0,21%.

Graphique 4: Valeurs des principaux produits halieutiques exportés

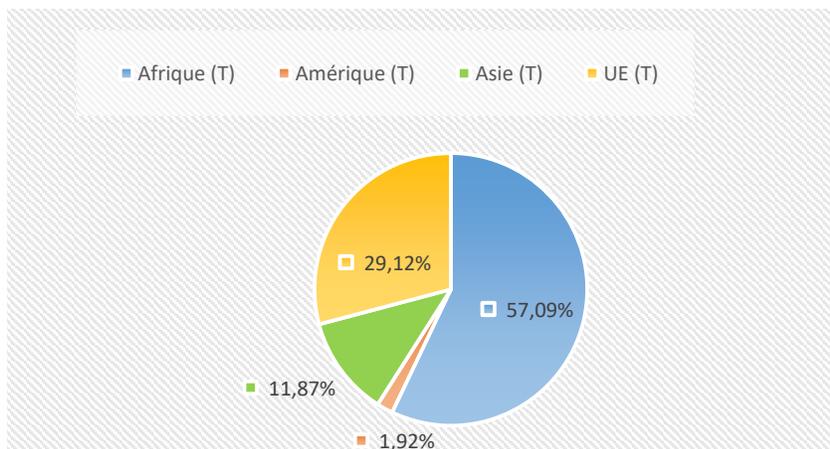


Ces résultats montrent que les exportations de produits congelés évoluent dans une tendance à la hausse en volume et en valeurs. Entre 2000 et 2016, les exportations de conserves ont évolué dans une tendance à la baisse en volume et en valeur avant de connaître une hausse entre 2016 et 2020. Pour la farine de poisson, les exportations en volume évolue à la hausse alors qu'en valeur commerciale, une tendance à la baisse est observée durant ces dernières années. Tandis que l'évolution des exportations de produits frais et salés-séchés est marquée par une tendance à la baisse en volume et en valeur. Ces résultats renseignent que les produits frais et les conserves rapportent plus en valeurs commerciales. Ces produits semblent être plus valorisés à l'exportation. En effet, les produits frais élaborés ont de fortes valeurs commerciales à l'exportation. Leur augmentation en quantité pourrait générer des gains à l'économie nationale.

3.2.3. Structure des exportations suivant les destinations

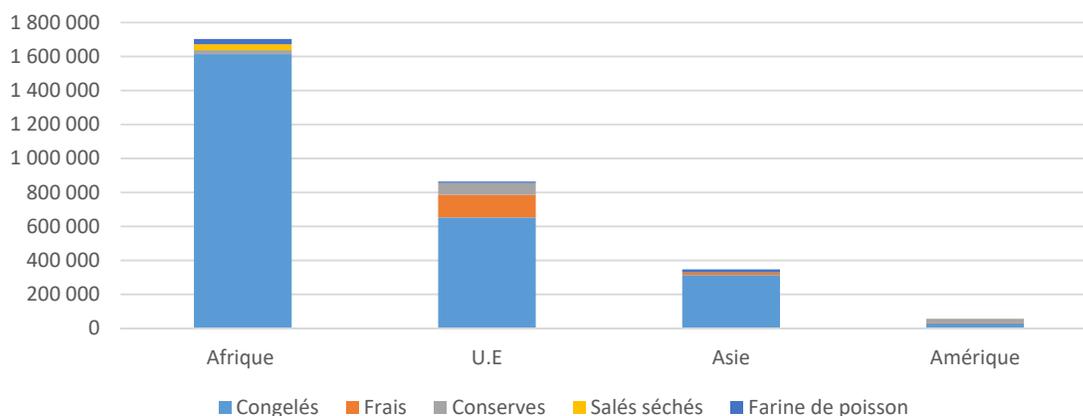
Suivant la destination l'Afrique est devenue la principale destination commerciale de produits halieutiques du Sénégal. Entre 2000 et 2020, le marché africain absorbe plus de la moitié des exportations halieutiques (57,09%). Il est suivi respectivement par celui de l'Europe (29,12%), de l'Asie (11,87%) et de l'Amérique (1,92%) voir Graphique 5.

Graphique 5 : Répartition des exportations en volume par continent entre 2000 à 2020



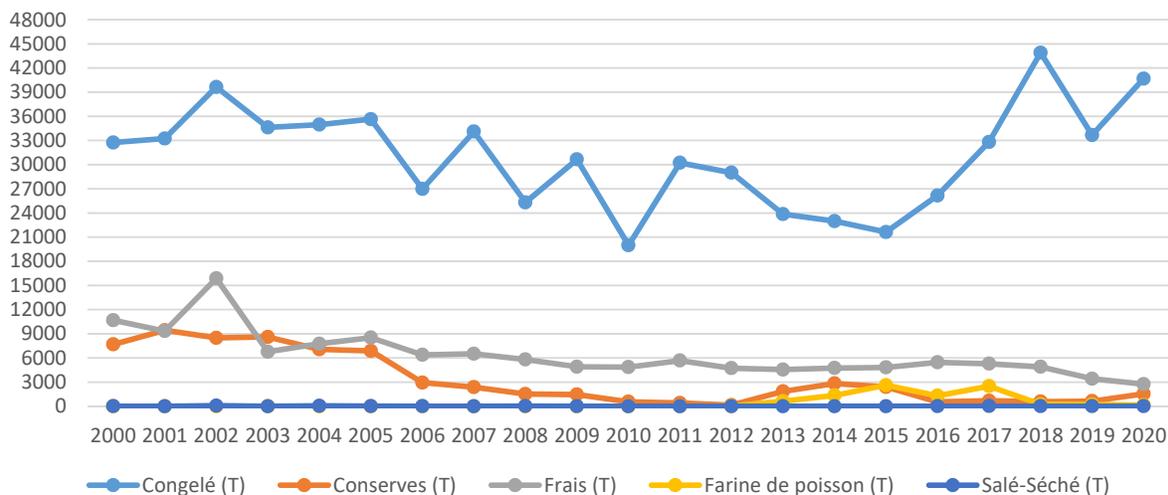
Selon les destinations, les produits exportés sont assez différents. En Afrique, les exportations sont dominées par les produits congelés et les produits salés-séchés. Ces produits sont fabriqués à partir des matières premières constituées d'espèces à faible valeur commerciale. En Europe particulièrement au niveau du marché de l'Union Européenne (UE), les produits frais et les produits congelés élaborés sont très appréciés et ont de fortes valeurs commerciales. En effet, ces produits sont fabriqués à partir des matières premières constitués de poissons, mollusques et crustacés. Les produits transformés comme la farine de poissons souvent utilisés pour la production d'aliments sont plus orientés vers le marché asiatique. Ces produits sont utilisés dans la production aquacole notamment la pisciculture. Les produits de conserveries sont exportés essentiellement vers le marché américain voir Graphique 6.

Graphique 6: Volume des exportations par type de produit et par continent entre 2000 et 2020



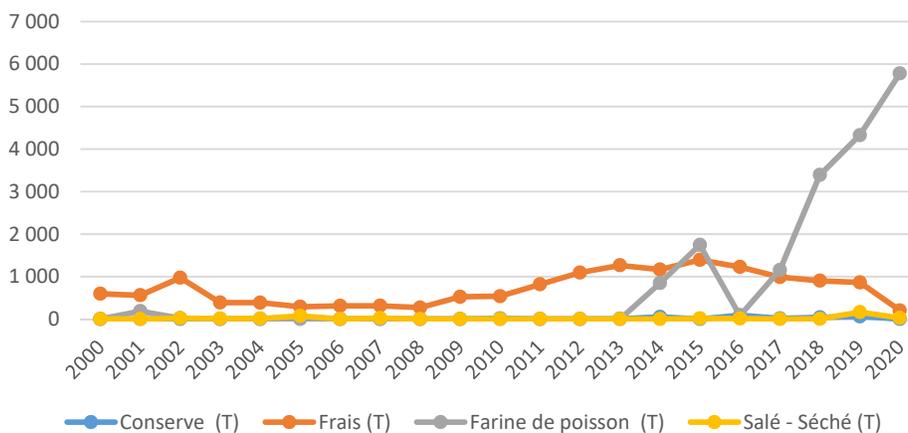
L'analyse de la structure des exportations par type de et par destination montre que dans les différents marchés commerciaux internationaux, les produits congelés dominent les exportations halieutiques du Sénégal. Au niveau du marché de l'Union européenne, les produits exportés évoluent dans une tendance à la baisse en volume et en valeur entre 2000 et 2020, à l'exception des quantités de produits congelés qui évoluent dans une tendance à la hausse entre 2015 et 2020 voir Graphique 7. En outre, cette augmentation des quantités de produits congelés n'est pas suivie par leurs valeurs commerciales. En valeurs, les exportations des différents produits halieutiques vers le marché européen évoluent dans une tendance à la baisse.

Graphique 7: Quantité de produits exportés vers l'UE



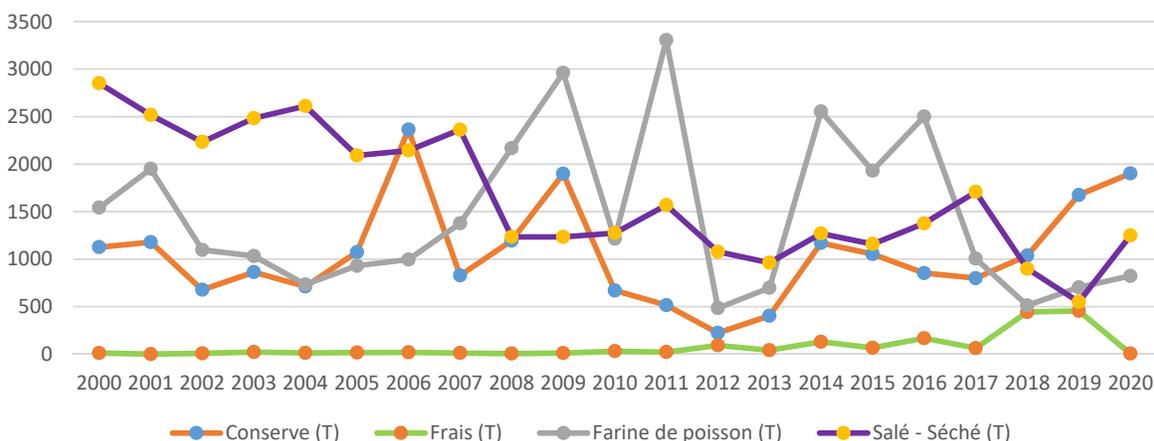
Sur le marché asiatique, le volume des exportations de farine de poissons a enregistré une tendance à la hausse entre 2016 et 2020. Tandis qu'en volume et en valeur, les exportations de produits frais ont connu une tendance à la hausse entre 2008 et 2015 avant de connaître une évolution à la baisse entre 2009 et 2020. Dans ce marché, les quantités et les valeurs des conserves et des produits salés-séchés sont très faibles voire marginales. Elles ne dépassent pas le 1 milliard de FCFA entre 2000 et 2020 voir Graphique 8.

Graphique 8: Volume des produits exportés en Asie sauf le congelé



Aussi, les exportations vers le marché africain sont largement dominées par les produits congelés. En volume et en valeur, l'évolution des exportations de conserves, de produits frais, de farine de poisson et de produits salés-séchés vers le marché africain est marquée par de fortes fluctuations entre 2000 et 2020. En plus les volumes des exportations de ces produits demeurent encore trop faibles comparés aux produits congelés voir Graphique 9.

Graphique 9 : Volume des produits exportés en Afrique sauf le congelé



En volume, les exportations de farine de poissons évoluent dans une tendance à la hausse à partir de 2004 atteignant 3000 tonnes en 2009 avant de connaître une forte baisse en 2012 avec 500 tonnes. Entre 2014 et 2016, les exportations de farine de poissons vers le marché africain sont plus importantes suivies respectivement par les produits salés-séchés et les conserves. Les exportations de farine de poissons évoluent dans une tendance à la baisse à partir de 2016 avant de connaître une hausse entre 2018 et 2020. Quant aux exportations de produits salés-séchés vers le marché africain, elles évoluent aussi dans une tendance à la baisse entre 2000 et 2013. A partir de 2015, elles évoluent à la hausse pour devenir plus importantes en volume et en valeur en 2017 avant de chuter pour occuper la deuxième position en 2020. En valeurs commerciales, les congelés sont suivis respectivement par les conserves, les produits salés-séchés, les farines de poisson et les produits frais au niveau du marché africain. Depuis 2006, les exportations de produits salés-séchés vers le marché africain n'ont jamais rapporté plus 2 milliards de CFA. Bien qu'importantes en volumes, les exportations de farines de poissons rapportent moins en valeur comparés aux conserves et aux produits salés-séchés. Elles n'ont jamais rapporté 1,5 milliards en FCFA.

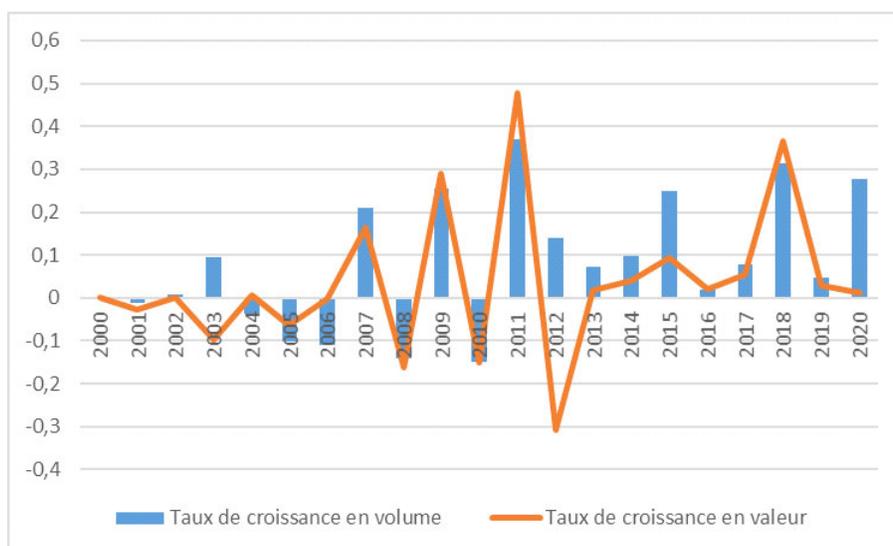
A part les produits congelés, les produits frais dominent en quantités les exportations de produits halieutiques vers le marché américain. Les produits salés-séchés peinent à pénétrer le marché américain.

3.3. Analyse de la dynamique et des performances des exportations halieutiques

3.3.1. Evolution du taux de croissance des exportations halieutiques

Entre 2000 à 2020, les exportations halieutiques ont enregistré un taux de croissance moyenne de 8,01 % en volume et de 3,80 % en valeur commerciale. Au regard des taux de croissance annuels réalisés, cette évolution est caractérisée par des fluctuations des exportations en volume et en valeur plus prononcées entre 2007 et 2013. En effet, des taux de croissance parfois négatifs sont plus importants durant cette période. Entre 2013 et 2020, les taux de croissance des exportations sont positifs mais les fluctuations des exportations en volumes sont plus prononcées durant cette période (graphique 10). Au niveau mondial les exportations halieutiques ont enregistré des taux de croissance positifs allant de 5% en 2011 à 8% en 2014 avant d'atteindre 9% en 2018. Entre 2015 et 2017, les taux de croissances des exportations halieutiques du Sénégal étaient inférieurs aux taux de croissance des exportations mondiales de produits halieutiques de 6%. En 2019, le taux de croissance des exportations mondiales a atteint 2% contre moins de 1% en 2020 voir Graphique 10.

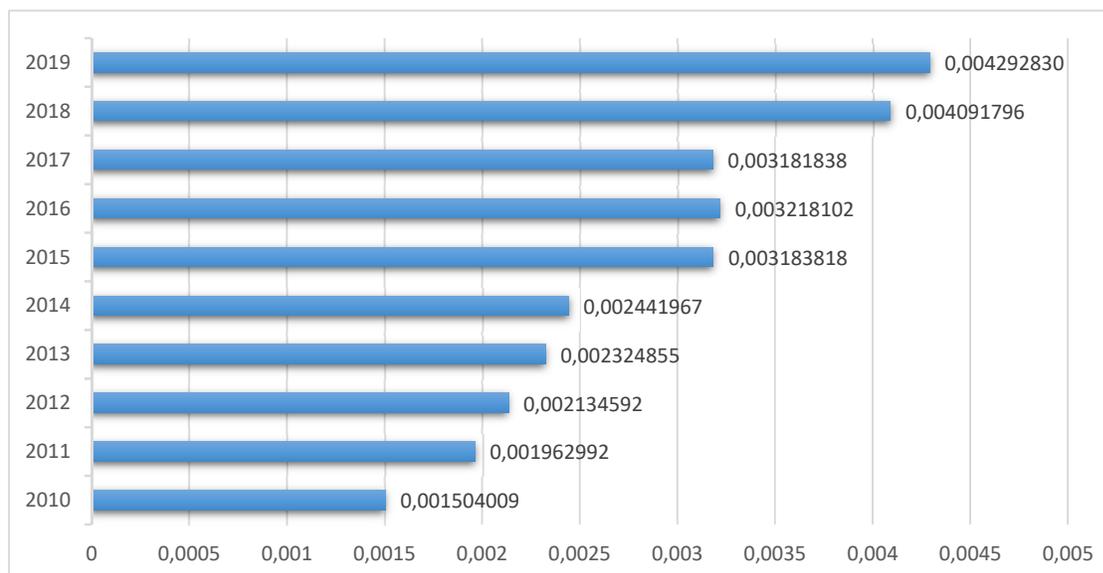
Graphique 10: Taux de croissance des exportations halieutiques entre 2000 et 2020



3.3.2. Evolution des ratios de performance des exportations halieutiques

La part des exportations halieutiques du Sénégal sur les exportations halieutiques mondiales évolue dans une tendance à la hausse entre 2009 et 2020. En effet, cette part est passée de 0,15 % en 2010 à 0,43 % en 2019, soit une augmentation de 28 % en 10 ans et une croissance annuelle moyenne de 2,8 % durant cette période. En effet, les performances commerciales des exportations sénégalaises au niveau mondial les plus élevées remarquées durant les deux dernières années respectivement de 0,40% en 2018 et 0,42% en 2019 voir Graphique 11.

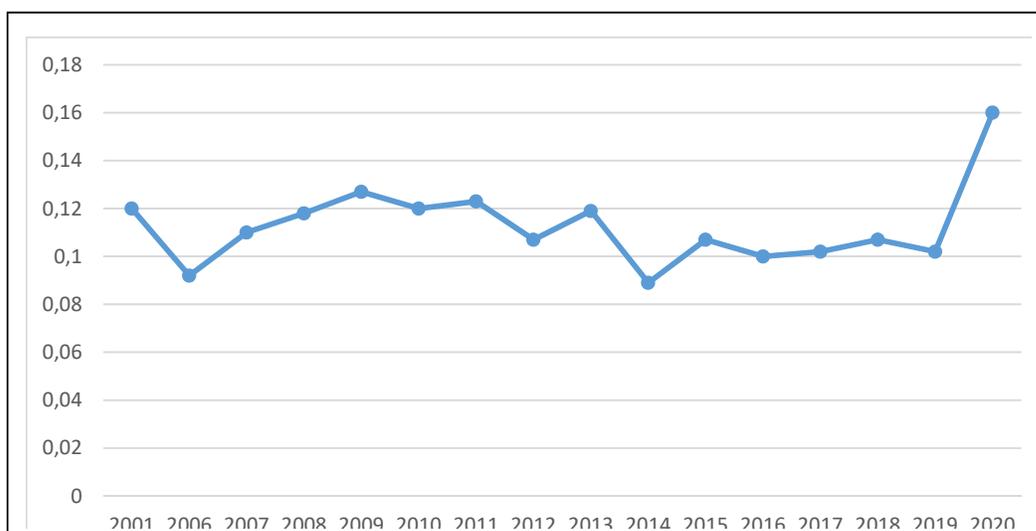
Graphique 11: Ratios de la performance des exportations halieutiques entre 2010 et 2019



3.3.3. Evolution des performances économiques du secteur de la pêche

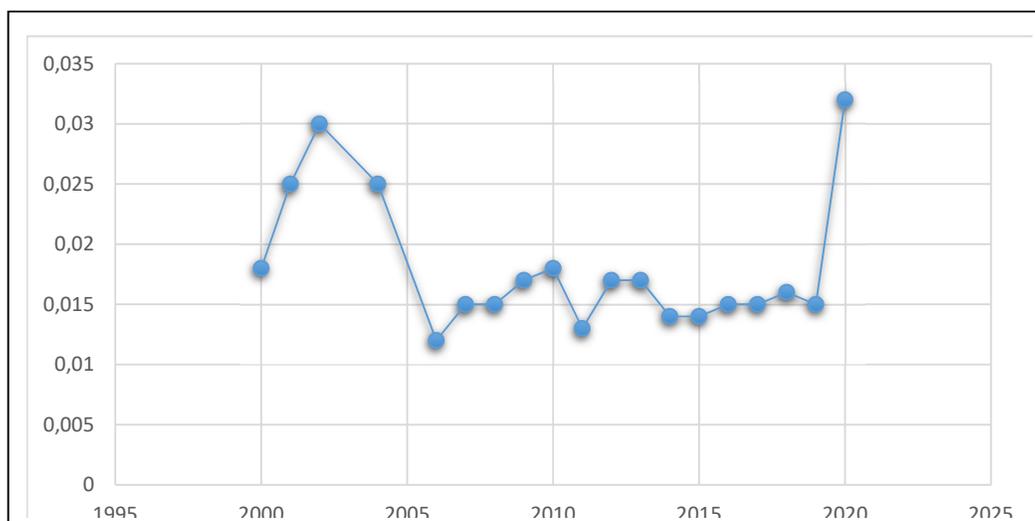
Entre 2000 et 2020, la part du PIB de la pêche dans le PIB du secteur primaire a connu des fluctuations marquées par des hausses et des baisses. Durant cette période le taux les plus faibles sont enregistrés en 2006 (9,2%) et 2014 (8,9%). Les taux les plus importants sont enregistrés en 2009 (12,7%) et en 2020 avec 16% voir Graphique 12.

Graphique 12: Part du PIB pêche/PIB du secteur primaire



Comparé au PIB national, la part du PIB du secteur de la pêche a atteint les 3% du PIB national en 2003. Depuis, elle a connu une baisse pour atteindre son plus bas niveau en 2006, à 1,2% du PIB national. Depuis lors, elle a été relativement stable autour de 1,5% jusqu'en 2019. En 2020, la part de la pêche en termes de création de richesses a atteint son record en contribuant à hauteur de 3,2% du PIB national. Cette augmentation peut être expliquée par la forte augmentation des exportations halieutiques en volume enregistrée en 2020 voir Graphique 13.

Graphique 13: Part du PIB pêche sur le PIB national



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette analyse a permis de mieux connaître la structure et les tendances des exportations sénégalaises. Elle a permis de mieux comprendre la dynamique et les performances économiques du secteur de la pêche entre 2000 et 2020. En outre, la comparaison de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques du secteur de la pêche permet d'apprécier la dynamique spatiotemporelle et les performances économiques en tenant compte des différentes politiques commerciales appliquées

durant la période d'étude. Cette approche historique a permis de mettre en exergue les relations entre les transformations structurelles marquées par la structure et les tendances des exportations halieutiques d'une part et d'autre part les dynamiques et les performances économiques du secteur de la pêche.

Ces résultats doivent être consolidés en poussant l'analyse suivant divers angles d'investigation. Premièrement, une comparaison de l'évolution des principaux indicateurs économiques du secteur de la pêche permet d'apprécier la dynamique spatiotemporelle et la performance économique en tenant compte des différentes politiques appliquées suivantes différentes périodes, par exemple avant 2000 et après 2000.

Deuxièmement, une articulation de l'évolution des différentes politiques appliquées et des dispositifs d'accompagnement avec les changements de la structure et des tendances des exportations sénégalaises doit être mise en exergue. En amont l'analyse de la structure des exportations halieutiques peut être réalisée en étudiant l'évolution des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques. Cela nécessite un inventaire des sites et unités de production, de transformation et d'exportation des produits halieutiques. Nous pouvons mettre le focus sur les unités d'industries de transformation artisanale et industrielle des produits halieutiques.

Troisièmement, une détermination des performances suivant les types de produits et la destination permettrait de déterminer les pourcentages (part de marché du produit exporté par rapport aux exportations sénégalaises ou générales) et analyser la composition des exportations, l'évolution de chaque produit halieutique exporté en calculant son taux de croissance annuelle et son taux moyen. Dans cette perspective, les taux de croissance composés des exportations peuvent être calculés pour examiner les tendances du commerce de l'ensemble des produits exportés et de chaque produit exporté.

Quatrièmement, une analyse de la compétitivité internationale des exportations s'impose. A cet effet, des analyses statistiques et économétriques approfondies peuvent être envisagées en tenant des déterminants qualitatifs (par exemple la mise aux normes de qualité des exportations halieutiques et quantitatifs (par exemples les prix des exportations, les cours de change) de performance et de compétitivité des exportations sénégalaises.

BIBLIOGRAPHIE

Carroz J. et M. Savini. 1983. «Les accords de pêche conclus par les Etats africains riverains de l'Atlantique». In: *Annuaire français de droit international*, volume 29: 674-709.

Chaboud C. et M. Kébé. 1989. «La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal Commerce traditionnel et interventions publiques», *Cahiers de Sciences Humaines* 25 (1-2): 125-143.

Dahou K. et M. Dème. 2001. *Les implications du commerce international et des contraintes monétaires sur la gestion publique des ressources halieutiques des pays de l'Afrique de l'Ouest*. Contribution à l'atelier « Enjeux». Conakry, Guinée, 24 – 26 septembre 2000, 10p.

Dème M. et M. Kébé. 2000. *Revue sectorielle de la pêche au Sénégal: aspects socioéconomiques*, Dakar, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, Janvier 2000, 47p.

Dème M. et K. Dahou. 2002. *Environmental and socio-economic impact of the trade liberalization on sustainable management of the Senegalese fishery sector*. Contribution à la conférence internationale IIFET. Wellington, Nouvelle Zélande. 18-22 août 2002, 6 p.

Deme E. H. B., D. Ricard et P. Brehmer. 2019. «Dynamiques et mutations dans la gestion des pêcheries artisanales sénégalaises: de la gestion centralisée des ressources aux dynamiques participatives et durables», *Norois*, 252|2019, 55-72.

Dème, E. H.B., I. Diédhiou et P. Failler. 2020. «Dynamique des exportations de produits halieutiques du Sénégal et les impacts sur l’approvisionnement du marché local», *Dynamiques environnementales*, 46 | -1, 24-42.

Diouf S. 2006. *Aménagement des pêcheries maritimes artisanales au Sénégal: bilan et perspectives*, Mémoire de fin d’étude en Master en Sciences halieutiques et aquacoles, IUPA, UCAD, 89p.

Direction de la pêche continentale. 2021. *Plan stratégique de développement de la pêche continentale au Sénégal*, Ministère des Pêches et de l’économie maritime, 73p.

Kassé M. 2014. *Sénégal : Crise économique et ajustement structurel*, Nouvelles Éditions Numériques Africaines (NENA), 488p.

Kébé M. 2008. *Le secteur des pêches au Sénégal: tendances, enjeux et orientations politiques*, Groupe de Recherche et d’Echanges Technologies, Dakar (Sénégal); Programme Kurukan Fugan (Union Européenne/Gouvernement du Sénégal/Enda Graf/Gret), Dakar (Sénégal), juillet 2008, 27p.

Mbaye A. 2014. *Cadre institutionnel et réglementaire de la pêche artisanale sénégalaise*, Rapport de Recherche, ISRA/CRODT, Avril 2014, 34p.

Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes. 1998. *Plan Directeur des Pêches Maritimes: Analyse descriptive, politiques et stratégies*, Version provisoire, Volume I, 100p.

Ndao S. et M. Bonnin. 2016. «*La pêche maritime*» dans Droit de l’environnement marin et côtier au Sénégal sous la direction de Bonnin M., Ly I., Queffelec B., Ngaido M., IRD, PRCM, 197-222.

République du Sénégal/Ministère de la pêche et de l’économie maritime. 2016. *Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l’aquaculture (2016-2013)*, Août 2016, 40p.

Rolland J. et A. Alpha. 2010. *Etude sur la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l’Ouest*, Rapport Final, Groupe de recherche et d’échanges technologiques, PPRI Octobre 2010, 208p.

Rolland J. et A. Alpha. 2014. *Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l’ouest*, Agence française de développement, document de travail, No114, GRET, juin 2014, 165p.